



Etat des lieux - refus de signature et retention de clés

Par **lataste**, le **14/06/2008 à 18:09**

Un locataire m'a donné son préavis de 3 mois le 19 mars pour un départ le 19 juin...Ce jour (14 juin) nous avons tenté d'établir un état des lieux que le locataire a refusé de signer...Il a, par ailleurs, refusé de me rendre les clés...
Que dois-je faire pour récupérer les lieux qui sont reloués à compter du 1° juillet prochain (dans 15 jours).
Salutations.
A.L.

Par **Marion2**, le **15/06/2008 à 18:58**

Il est toujours locataire jusqu'au 19 juillet, c'est donc à cette date qu'il doit vous rendre les clés.
S'il refuse de signer l'état des lieux, faites établir un état des lieux par huissier, ce qui vous permettra de pouvoir poursuivre votre locataire en cas de problèmes.

Par **caromaiwen**, le **15/06/2008 à 21:03**

il a jusqu au 19 juin

Par **Marion2**, le **16/06/2008 à 11:39**

Oui, excusez moi, j'ai mal retranscrit la date du 19 Juin. Il doit donc vous rendre les clés à

cette date. rnFaites établir le constat d'huissier alors qu'il est encore dans les lieux.